# Pour que le logement ne soit plus un frein à l'apprentissage

Vous êtes en contrat d'alternance, apprenti, vous cherchez une solution de logement en adéquation avec votre situation ? L'ADIL peut vous accompagner dans vos démarches.

Marie-Solange Limousin apprécie le service organisé par l'ADIL



n 2008, la Communauté d'Agglomération Castelroussine et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ont mis en place le dispositif « Relais Logement » afin de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, en proposant une offre de petits logements adaptés à la location de courte durée.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre a souhaité s'appuyer sur cet outil, dès 2010, pour favoriser l'accès au logement des apprentis : le « Relais Logement Apprentis » permet ainsi de mettre en relation les apprentis du département avec des particuliers souhaitant louer une chambre chez l'habitant ou un petit meublé à loyer raisonnable. Il compte aujourd'hui 42 locations à destination des jeunes qui débuteront leur apprentissage à la rentrée prochaine.

Il constitue une alternative intéressante et adaptée au public apprenti, souvent mineur, sans moyen de transport autonome, dans les communes rurales mais aussi dans les principales villes du département.

Pour les propriétaires, ce dispositif est non seulement pratique, mais il contribue aussi à simplifier la recherche de locataires, dans un climat de confiance. Pour Marie-Solange Limousin, propriétaire de trois appartements à Châteauroux, « ce service est appréciable car l'intervention de l'ADIL dans la mise en relation avec le futur locataire rend la procédure plus facile. C'est plus rassurant d'être accompagné par un organisme relevant du Conseil général. »

## VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS À PROPOSER?

Le « Relais Logement Apprentis » est en quête de nouvelles locations. L'ADIL recherche des meublés et des chambres chez l'habitant aussi bien sur l'agglomération castelroussine que dans les petites communes du département. Si vous souhaitez proposer un logement ou une chambre, vous avez à remplir un formulaire d'inscription auprès de l'ADIL. Tout logement éligible est proposé aux candidats locataires qui vous contactent directement

Vous effectuez ensuite l'ensemble des démarches de mise en location, tout en pouvant être aidé par l'ADIL pour fixer le loyer, établir le contrat de location, l'état des lieux, etc. En même temps, vous pouvez bénéficier de conseils techniques et réduire les dépenses d'énergie dans votre logement grâce à un bilan thermique gratuit effectué par l'ADIL. Un seul engagement : informer l'ADIL des périodes

d'occupation et de disponibilité de votre location.

### **VOUS ÊTES CANDIDAT À LA LOCATION?**

Vous allez débuter un contrat d'apprentissage dans l'Indre et recherchez une solution pour être logé sur place : vous pouvez également procéder à une inscription en ligne ou vous adresser directement à l'ADIL qui se chargera de vous mettre en relation avec des propriétaires.

#### **EN SAVOIR**

◆ Informations et inscriptions en ligne : www.adil36.org Pour contacter directement l'ADIL : 02 54 27 37 37 (Tatiana Volaric)

#### L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

La Maison départementale de l'habitat, qui se situe au Centre Colbert à Châteauroux, accueille le public pour toutes les questions et aides concernant l'habitat : location, vente, construction, rénovation, économies d'énergie. Pour faciliter vos démarches, le Conseil général a regroupé, au sein de la Maison départementale de l'Habitat, plusieurs « services » pouvant vous apporter leur expertise et des réponses pour vous aider dans vos projets : l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, l'Espace Info Énergie et le CAUE (Comité d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Maison départementale de l'habitat ADIL - Espace Info Énergie - CAUE Centre Colbert- Bâtiment I 1 place Eugène Rolland - 36000 Châteauroux - Tél : 02 54 27 37 37